

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Caractérisation et gestion des déchets alimentaires en Amérique du Nord

dans le cadre du projet intitulé

Diminution et récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord



Commission de coopération environnementale

2016–2017

I. Survol du projet

Le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) sollicite la présentation de propositions de la part de consultants en vue de caractériser les déchets alimentaires et les pratiques de gestion de ces déchets en Amérique du Nord. Cela s'inscrit dans le cadre d'une initiative de la CCE visant à limiter la quantité de déchets alimentaires grâce à une réduction à la source, mais aussi en faisant la promotion de la sauvegarde et de la récupération d'aliments qui sont encore salubres et qui vont être perdus, en vue d'en faire don à des banques alimentaires et/ou à d'autres efforts répondant aux besoins des membres de collectivités qui manquent le plus d'aliments adéquats. Dans le cadre de ce projet, on s'efforcera également de récupérer les aliments gaspillés (et les restes alimentaires, le cas échéant) afin de les utiliser pour nourrir les animaux. De façon générale, la production de « déchets alimentaires » désigne le retrait de la chaîne d'approvisionnement alimentaire d'aliments propres à la consommation, soit par choix, soit parce qu'on les a laissés s'avarier ou arriver à expiration par négligence¹. Les aliments gaspillés, qui se distinguent des déchets alimentaires, sont les aliments qui sont encore propres à la consommation humaine ou animale, mais n'ont jamais été consommés, et ont plutôt été mis au rebut pour diverses raisons.

La CCE est un organisme international que le Canada, le Mexique et les États-Unis ont créé en vertu de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), et ce, dans le but d'examiner les préoccupations que suscite l'environnement à l'échelle du continent, de prévenir les différends commerciaux et environnementaux, et de favoriser une application efficace des lois de l'environnement. Cet accord complète les dispositions environnementales de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALÉNA).

Le Conseil, à savoir l'organe directeur de la CCE, a approuvé, dans le cadre du [Plan opérationnel pour 2015 à 2016](#), le projet qui fait l'objet de la présente demande. Intitulé [Diminution et récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord](#), ce projet vise à renforcer la capacité des pays nord-américains à réduire la quantité de déchets alimentaires acheminée vers les lieux d'enfouissement, en étudiant les possibilités de réduire ces déchets à la source et de récupérer les aliments gaspillés au sein des secteurs pertinents en Amérique du Nord. De plus, le projet contribuera à réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire (notamment les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement), et à promouvoir une croissance verte en encourageant une gestion durable des matières, ainsi qu'une production et une consommation durables.

Plus précisément, le projet se concentrera sur les trois niveaux les plus élevés de la hiérarchie de récupération des denrées alimentaires² : diminuer à la source, nourrir les gens qui ont faim et nourrir les animaux. On examinera les autres niveaux de cette hiérarchie (p. ex., l'utilisation industrielle, qui inclut la production d'énergie par digestion anaérobie et le compostage) dans le cadre d'un projet parallèle de la CCE intitulé [Réacheminement et traitement des déchets organiques en Amérique du Nord](#). Étant donné que des travaux similaires relatifs aux déchets organiques seront menés dans le cadre de ce projet parallèle, il faut s'attendre à un certain degré de coordination entre le Secrétariat, le consultant et le consultant affecté au projet parallèle.

¹ Food and Agriculture Organization of the United Nations, *Definitional framework of food loss*, document de travail, 2014, < www.fao.org/fileadmin/user_upload/save-food/PDF/FLW_Definition_and_Scope_2014.pdf>

² EPA. 2015. <<http://www2.epa.gov/sustainable-management-food/food-recovery-hierarchy>>

Il est possible de consulter la description complète du projet, y compris les tâches et le budget connexes, à l'adresse :

www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=25907&AA_SiteLanguageID=2

II. Mandat

A. Vue d'ensemble et portée du mandat

Le consultant du projet devra plus précisément :

1. préparer un rapport de départ détaillé décrivant : les déchets alimentaires actuellement générés au Canada, au Mexique et aux États-Unis; les efforts qu'on déploie actuellement en vue de réduire, de récupérer et de mesurer les aliments gaspillés; les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles, ainsi que les bienfaits connexes pour l'environnement;
2. préparer un livre blanc concis désignant les principales lacunes et les principaux défis, et proposant des recommandations et des stratégies pour promouvoir la réduction des déchets alimentaires et la récupération des aliments gaspillés en Amérique du Nord.

Le consultant doit déterminer et prendre en compte les principales différences entre les trois pays en ce qui concerne les régions problématiques, le degré de mobilisation, les capacités et la facilité d'accès à l'information, que devront refléter les produits livrables associés au projet.

B. Description des services

En collaboration avec le Secrétariat de la CCE et le comité directeur du projet, le consultant préparera deux documents dans le cadre du présent contrat, qui sont décrits ci-après :

1. Un rapport de départ
2. Un livre blanc

Le public cible de chaque rapport comprend les organisations clés qui stimulent vraiment les efforts de réduction des déchets alimentaires et de récupération des aliments gaspillés dans chaque pays nord-américain, ce qui inclut les gouvernements (nationaux, provinciaux/étatiques) et les administrations municipales de chaque pays, ainsi que les organisations sectorielles pertinentes (p. ex., industrielles, commerciales ou institutionnelles, et les œuvres de bienfaisance).

Dans le cadre du présent contrat, le consultant devra :

- veiller à mobiliser les organisations pertinentes de façon constructive, grâce à la préparation du rapport et du livre blanc; cela inclut les spécialistes de la réduction des déchets alimentaires et de la récupération des aliments gaspillés des trois pays ainsi que d'autres pays, désignés par le Secrétariat de la CCE et le comité directeur du projet;
- participer aux discussions relatives au rapport et au livre blanc, les animer et les faciliter à l'occasion de l'atelier nord-américain de trois jours organisé par la CCE, qui réunira plusieurs intervenants et portera sur la réduction des déchets alimentaires et la récupération des aliments gaspillés, et devrait avoir lieu à l'automne 2016 (lieu et date à

déterminer).

Le consultant définira dans sa proposition une approche claire de la fourniture des services décrits ci-après (voir le tableau 1) dans chaque pays. Toutes les exigences relatives à la présentation des propositions sont énoncées à la section III.A.4.

B.1. Rapport de départ

Le rapport de départ vise à décrire et à mieux comprendre la situation actuelle et les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles en ce qui concerne la production de déchets alimentaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis et les moyens d'éviter d'en produire et de les mesurer. Ce rapport devrait porter sur les efforts axés sur la réduction des sources de déchets alimentaires, et sur la sauvegarde/la récupération des aliments sains propres à la consommation humaine (notamment pour aider les banques alimentaires et/ou les programmes d'aide alimentaire à répondre aux besoins des membres de nos collectivités qui ont le plus de problèmes de sécurité alimentaire). Le rapport décrira aussi les initiatives de récupération des aliments gaspillés (et des restes alimentaires, le cas échéant) en vue de nourrir les animaux.

Le rapport doit être détaillé, mais néanmoins concis, et présenté et structuré de façon claire et organisée, et mentionner toutes les exigences énoncées au tableau 1 et dans le modèle de rapport de la CCE (voir la section D. Qualité des produits livrables). On invite les soumissionnaires à suggérer d'autres contenus et domaines d'intérêt à inclure dans la proposition. Le rapport doit inclure des références et des éléments visuels (p. ex., photos, ordiogrammes, graphiques et tableaux), s'il y a lieu.

Tableau 1 : Structure et exigences du rapport de départ

N°	SECTION	CE QU'ON ATTEND DU CONSULTANT
0.a	Sommaire	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter un profil sommaire des déchets alimentaires, et des moyens de les réduire à la source et de récupérer les aliments gaspillés; mettre en lumière les principales observations, ainsi que les obstacles à la réduction des déchets alimentaires et à la récupération des aliments gaspillés et les possibilités connexes, aux principales étapes de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et dans les secteurs clés, pour chaque pays nord-américain.
0.b	Remerciements	<ul style="list-style-type: none"> - Pour chaque pays nord-américain, remercier les organisations/groupes d'intervenants qui ont apporté une contribution significative à la présente étude.
1	Objet et portée	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire le contenu et les objectifs du rapport : <i>(p. ex., décrire : la situation actuelle, les défis à relever, les possibilités et les approches liés aux déchets alimentaires; les activités de réduction des déchets alimentaires et de récupération des aliments gaspillés; les activités de mesure ou de suivi de la production, de la récupération, du « détournement » et/ou de l'élimination des déchets alimentaires dans chaque pays nord-américain, en fonction de l'information existante).</i> - Préciser le type d'aliments à cibler. <i>(p. ex., aliments propres à la consommation humaine qui ne sont pas mangés pour quelque raison que ce soit, en mettant l'accent sur toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement alimentaire postérieures aux récoltes)</i> - Clarifier les sources de la chaîne d'approvisionnement alimentaire qui seront examinées en détail pour chaque pays nord-américain. <i>(p. ex., étapes de la chaîne d'approvisionnement alimentaire postérieures aux récoltes contribuant le plus au gaspillage d'aliments, qui peuvent varier selon le pays)</i>

N°	SECTION	CE QU'ON ATTEND DU CONSULTANT
		<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer que cette étude complète également les travaux de la CCE relatifs aux déchets organiques, mais préciser qu'elle porte avant tout sur les moyens d'éviter le gaspillage alimentaire, pas de détourner les déchets alimentaires, par exemple grâce au compostage et à la digestion anaérobie. - Expliquer l'approche utilisée pour mener les travaux et mobiliser les intervenants. - Présenter la structure du rapport.
2	Aperçu du gaspillage des aliments en Amérique du Nord	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la perte d'aliments et les déchets alimentaires, ainsi que le gaspillage alimentaire. - Expliquer pourquoi les déchets alimentaires constituent un problème nord-américain, mais aussi mondial. - Décrire et caractériser la chaîne d'approvisionnement alimentaire dans chaque pays nord-américain (en tenant compte du transport, du traitement, de la fabrication d'aliments, des détaillants, des épiceries, des <i>mercados</i>, des hôtels et restaurants, des organisations locales, des écoles, des prisons et des maisons de soins infirmiers), et inclure des diagrammes et des tableaux indiquant les principales sources, les quantités d'aliments gaspillés ou perdus, les types d'aliments et les coûts associés au gaspillage/à la perte. - Pour chaque pays nord-américain, décrire et justifier les trois principales sources de déchets alimentaires au sein de la chaîne d'approvisionnement; expliquer laquelle pourrait bénéficier le plus des efforts de réduction et de récupération. - Tenir compte de l'incidence de la classification et de l'étiquetage des aliments (p. ex., « meilleur avant », « consommer avant » et dates d'expiration), du comportement des consommateurs et des stocks alimentaires.
3	Réduction des déchets alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Définir ce qu'est la réduction des déchets alimentaires. <i>[P. ex., mesures qui permettent de réduire la quantité de déchets alimentaires générés. Source : basé sur Food Waste Reduction Alliance. (2014). Best Practices and Emerging Solutions Guide, from Fall 2015, vol. 2 <www.foodwastealliance.org/wp-content/uploads/2015/11/FINAL_FWRAToolkit_15.pdf >]</i> - Indiquer pourquoi la réduction des déchets alimentaires doit faire l'objet d'efforts de la part de l'industrie, des entreprises, des gouvernements et des organisations locales à but non lucratif (on discutera du type d'organisations à étudier dans chaque pays lors de la téléconférence de lancement). - Pour chaque pays nord-américain, décrire dans un tableau les principaux obstacles environnementaux, économiques et sociaux, les défis à relever et les considérations spéciales liées à la réduction des déchets alimentaires au sein de la chaîne d'approvisionnement (définie à la section 2), notamment pour les petites entreprises et les organisations locales à but non lucratif. - Pour chaque pays nord-américain, en mettant l'accent sur les trois principales sources de déchets alimentaires (excluant les consommateurs) : <ul style="list-style-type: none"> o Définir les principales activités en cours et les principales possibilités à exploiter en vue de surmonter les obstacles à la réduction des déchets alimentaires et les problèmes connexes (du point de vue de l'industrie, des entreprises, des gouvernements et des organisations locales). o Décrire les approches nationales et internationales (si c'est pertinent) de la réduction des déchets alimentaires axées sur la réglementation ou non, ou sur des incitatifs (incluant les normes et les pratiques exemplaires), et résumer ces approches à l'aide de tableaux pour chaque pays (à la téléconférence de lancement, on parlera de la façon de choisir des exemples propres à chaque pays).

N°	SECTION	CE QU'ON ATTEND DU CONSULTANT
		<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour chaque approche définie, décrire et qualifier les considérations de mise en œuvre connexes, les coûts (élevés, moyens, bas), les économies (importantes, moyennes, faibles), le délai de mise en œuvre (court, moyen ou long terme) et le niveau de soutien attendu des intervenants (élevé, moyen, faible). ○ Déterminer quelles approches sont jugées les plus efficaces pour réduire la quantité de déchets alimentaires à court, moyen et long terme. ○ Inclure quatre exemples d'études de cas afin d'illustrer les approches les plus efficaces et les plus innovatrices. ○ Désigner les chefs de file possibles de la réduction des déchets alimentaires et expliquer pourquoi ils jouent ce rôle. ○ Déterminer les lacunes majeures des approches actuellement soutenues par l'industrie, les entreprises, les gouvernements et les organisations locales. ○ Désigner les groupes d'intervenants pertinents et les personnes-ressources qu'il faudrait mobiliser pour discuter des enjeux liés à la réduction des déchets alimentaires, ce qui inclut les entreprises et les organisations locales à but non lucratif.
4	Sauvegarde et récupération des aliments gaspillés	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la sauvegarde et la récupération des aliments gaspillés (cela inclut les efforts visant à nourrir les gens et les animaux). - Expliquer à l'industrie, aux entreprises, aux gouvernements et aux organisations locales pourquoi il faut récupérer les aliments gaspillés. - Pour chaque pays nord-américain, décrire dans un tableau les principaux obstacles environnementaux, économiques et sociaux, les défis à relever et les considérations spéciales liées à la récupération des aliments gaspillés au sein de la chaîne d'approvisionnement, notamment pour les petites entreprises et les organisations locales à but non lucratif. - Pour chaque pays nord-américain, en mettant l'accent sur les trois principales sources de déchets alimentaires (excluant les consommateurs) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Définir les possibilités de surmonter les obstacles à la récupération des aliments gaspillés et les problèmes connexes (du point de vue de l'industrie, des entreprises, des gouvernements et des organisations locales). ○ Décrire les approches nationales et internationales (si c'est pertinent) de la réduction du gaspillage des aliments axées sur la réglementation ou non, ou sur des incitatifs (incluant les normes, les pratiques exemplaires et les politiques financières/ d'approvisionnement/ relatives à la responsabilité), et résumer ces approches à l'aide de tableaux pour chaque pays (à la téléconférence de lancement, on parlera de la façon de choisir des exemples propres à chaque pays). ○ Pour chaque approche définie, décrire et qualifier les considérations de mise en œuvre connexes, les coûts (élevés, moyens, bas), les économies (importantes, moyennes, faibles), le délai de mise en œuvre (court, moyen ou long terme) et le niveau de soutien attendu des intervenants (élevé, moyen, faible). ○ Déterminer quelles approches sont jugées les plus efficaces pour récupérer les aliments gaspillés à court, moyen et long terme, en tenant compte des éventuelles différences entre pays. ○ Inclure quatre exemples d'études de cas afin d'illustrer les approches les plus efficaces et les plus innovatrices, en tenant également compte des initiatives pertinentes portant sur la nourriture des animaux. ○ Désigner les chefs de file possibles de la récupération des aliments gaspillés et expliquer pourquoi ils jouent ce rôle. ○ Déterminer les lacunes majeures des approches actuellement soutenues par l'industrie, les entreprises, les gouvernements et

N°	SECTION	CE QU'ON ATTEND DU CONSULTANT
		<p>les organisations locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Désigner les groupes d'intervenants pertinents et les personnes-ressources qu'il faudrait mobiliser pour discuter des enjeux liés à la récupération des aliments gaspillés, ce qui inclut les milieux d'affaires et les organisations locales à but non lucratif.
5	Mesures, suivi et rapports	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire les mesures, le suivi et les rapports relatifs aux déchets alimentaires, incluant les activités de réduction et de récupération. - Expliquer aux membres de l'industrie, aux entreprises, aux gouvernements et aux organisations locales pourquoi il faut mesurer les déchets alimentaires, en faire le suivi et présenter des rapports à leur sujet (incluant les activités de réduction et de récupération). - Indiquer le degré de variabilité qu'on observe en matière de mesures, de suivi et de rapports liés aux déchets alimentaires dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement (incluant les activités de réduction et de récupération), ainsi que les impacts éventuels de cette variabilité sur le regroupement de données provenant de diverses sources ou sur la comparaison du rendement. - Pour chaque pays nord-américain, décrire dans un tableau les principaux obstacles environnementaux, économiques et sociaux, les défis à relever et les considérations spéciales liées aux mesures, au suivi et aux rapports portant sur les déchets alimentaires au sein de la chaîne d'approvisionnement, notamment pour les petites entreprises et les organisations locales. - Pour chaque pays nord-américain, en mettant l'accent sur les trois principales sources de déchets alimentaires (excluant les consommateurs) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Définir les possibilités de surmonter les obstacles aux activités de mesure, de suivi et de production de rapports liées aux déchets alimentaires (du point de vue de l'industrie, des entreprises, des gouvernements et des organisations locales). ○ Décrire les approches nationales et internationales (si c'est pertinent) des activités de mesure, de suivi et de production de rapports liées aux déchets alimentaires, et résumer ces approches à l'aide de tableaux pour chaque pays (à la téléconférence de lancement, on parlera de la façon de choisir des exemples propres à chaque pays). ○ Pour chaque approche définie, décrire et qualifier les considérations de mise en œuvre connexes, les coûts (élevés, moyens, bas), les économies (importantes, moyennes, faibles), le délai de mise en œuvre (court, moyen ou long terme) et le niveau de soutien attendu des intervenants (élevé, moyen, faible). ○ Déterminer quelles approches sont jugées les plus efficaces pour la mesure, le suivi et la production de rapports liés aux déchets alimentaires, incluant les activités de réduction et de récupération. ○ Inclure quatre exemples d'études de cas afin d'illustrer les approches les plus efficaces et les plus innovatrices. ○ Désigner les chefs de file possibles de la mesure, du suivi et de la production de rapports liés aux déchets alimentaires (incluant les activités de réduction et de récupération) et expliquer pourquoi ils jouent ce rôle. ○ Déterminer les lacunes majeures des approches actuellement soutenues par l'industrie, les entreprises, les gouvernements et les organisations locales. ○ Désigner les groupes d'intervenants pertinents et les personnes-ressources qu'il faudrait mobiliser pour discuter des enjeux liés à la mesure, au suivi et aux rapports portant sur les déchets alimentaires (incluant les activités de réduction et de récupération), ce qui inclut les entreprises et les organisations locales à but non lucratif.

N°	SECTION	CE QU'ON ATTEND DU CONSULTANT
		<ul style="list-style-type: none"> - Décrire les efforts visant à normaliser la mesure, le suivi et la production de rapports liés aux déchets alimentaires (incluant les activités de réduction et de récupération).
6	Établir un lien entre les aliments gaspillés et les émissions de gaz à effet de serre/ d'autres impacts environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et décrire les liens entre, d'une part, les aliments gaspillés et, d'autre part, les émissions de GES et d'autres impacts environnementaux. - Définir les méthodes clés et les outils disponibles utilisés pour quantifier les émissions de GES et les autres impacts environnementaux, ou les avantages découlant de la réduction des déchets alimentaires et de leur détournement des sites d'enfouissement. - Indiquer la quantité d'aliments actuellement mis au rebut dans chaque pays nord-américain, et leur contribution estimée à la production de méthane dans les sites d'enfouissement, en précisant la méthode utilisée et les raisons ayant justifié ce choix de méthode. - Indiquer la prévalence de la récupération du gaz dans les sites d'enfouissement de chaque pays nord-américain. - Estimer la diminution potentielle des émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement qu'on pourrait obtenir en évitant de produire des déchets alimentaires (selon la disponibilité de l'information) et étudier la faisabilité de diverses méthodes pratiques permettant d'éviter la production de déchets. - En des termes généraux, décrire les autres impacts des déchets alimentaires sur l'environnement, les avantages qu'on obtient en évitant de produire ces déchets et les méthodes utilisées à cette fin dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.
7	Recommandations et stratégies	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les trois principales sources de déchets alimentaires dans chaque pays nord-américain, proposer des recommandations et des stratégies de mobilisation future de l'industrie, des entreprises, des gouvernements et des organisations locales, afin de s'attaquer aux obstacles et aux problèmes liés aux éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Réduction des déchets alimentaires o Récupération des aliments gaspillés o Mesure, suivi et rapports relatifs aux déchets alimentaires, incluant les activités de réduction et de récupération. - Pour chaque recommandation et chaque stratégie, indiquer les éléments qu'il faudrait prendre en considération pour s'assurer que les mesures correctives sont efficaces. - Compte tenu de ces recommandations et de ces stratégies, définir les rôles possibles et la participation de la CCE dans le cadre des activités nord-américaines visant à éviter de produire des déchets alimentaires.
8	Limites de l'analyse et domaines où des améliorations sont possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire les apparentes limites de l'analyse et les lacunes en matière d'information, et présenter des moyens de régler ces deux problèmes.
Annexe A	Glossaire	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les termes clés liés aux déchets alimentaires qu'on utilise tout au long du rapport.
Annexe B	Études de cas pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> - Inclure des études de cas détaillées relatives à la réduction des déchets alimentaires, à la récupération des aliments gaspillés, et aux méthodes de mesure, de suivi et de production de rapports.
Annexe C	Liste des intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Pour chaque pays nord-américain, dresser une liste des organisations/groupes d'intervenants (ainsi que des personnes-ressources pertinentes) qu'il faudrait faire participer aux futurs travaux de réduction des déchets alimentaires, de récupération des aliments gaspillés et de mesure, suivi et production de rapports. Cette information devrait inclure les entreprises et les organisations locales à but non lucratif. - Les renseignements sur les intervenants, comprenant les coordonnées des personnes-ressources (nom, courriel et numéro de téléphone) seront présentés dans un document distinct, et ne figureront pas dans le rapport de départ destiné à être communiqué au public.

B.2. Livre blanc

Le livre blanc a pour objet de présenter un bref profil de la production de déchets alimentaires en Amérique du Nord, et des efforts de réduction de ces déchets et de récupération des aliments gaspillés (résumés dans le rapport de départ relatif à ce projet). Mais il vise principalement à déterminer les principales lacunes, les défis à relever, les possibilités et les recommandations et stratégies visant à promouvoir la réduction des déchets alimentaires et la récupération des aliments gaspillés dans chaque pays d'Amérique du Nord, et à les expliquer succinctement aux principaux intervenants (p. ex., gouvernements nationaux, industrie, secteur commercial, institutions et œuvres de charité). Ce document pourrait servir de base à de futures activités de sensibilisation et de mobilisation de ces organisations, afin de favoriser une amélioration des actuelles politiques et pratiques de réduction et de récupération, ainsi que d'autres approches.

Ce livre blanc comprendra environ 30 pages et sera basé sur l'information et les points de vue des intervenants recueillis durant la préparation du rapport de départ.

C. Exigences relatives à la présentation des rapports

En tenant compte des exigences susmentionnées, le consultant fera de la coordination avec les personnes-ressources désignées à la CCE pour accomplir ce qui suit :

N°	Activité	Produit livrable
1	<ul style="list-style-type: none">Participer à la téléconférence de lancement.	Dans les deux semaines suivant la signature du contrat
2	<ul style="list-style-type: none">Participer aux téléconférences mensuelles afin de faire un rapport sur les progrès réalisés et de recevoir une rétroaction du Secrétariat et du comité directeur du projet.	Tout au long de la période de validité du contrat
3	<ul style="list-style-type: none">Fournir une table des matières révisée, incluant la méthodologie et l'approche de la recherche.	Une semaine après la téléconférence de lancement
4	<ul style="list-style-type: none">Fournir une liste provisoire d'organisations d'intervenants au Canada, au Mexique et aux États-Unis qui participent à la réduction de ces déchets, à la récupération des aliments gaspillés et aux activités de mesure.	Un mois après la signature du contrat
5	<ul style="list-style-type: none">Fournir une première version complète des sections 1, 2, 3 et 4 du rapport de départ (voir les exigences au tableau 1).Fournir une deuxième version de la liste d'organisations d'intervenants au Canada, au Mexique et aux États-Unis, qui inclura les commentaires du Secrétariat et du comité directeur du projet	Quatre mois après la signature du contrat
6	<ul style="list-style-type: none">Fournir une première version complète des sections 5, 6, 7 et 8, et de toutes les	Cinq mois après la signature du contrat

N°	Activité	Produit livrable
	annexes du rapport de départ (voir les exigences au tableau 1).	
7	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une deuxième version complète du rapport de départ, qui intégrera les commentaires du Secrétariat et du comité directeur du projet. • Fournir une première version complète du livre blanc. 	Sept mois après la signature du contrat
8	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une troisième version du rapport de départ, qui intégrera les commentaires du Secrétariat et du comité directeur du projet. • Fournir une deuxième version du livre blanc, qui intégrera les commentaires du Secrétariat et du comité directeur du projet. <p>(Ces deux documents seront présentés lors de l'atelier nord-américain de la CCE consacré à la réduction des déchets alimentaires et à la récupération des aliments gaspillés.)</p>	Neuf mois après la signature du contrat
9	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'atelier multipartite nord-américain de trois jours que la CCE doit organiser à l'automne 2016 (lieu et date à déterminer) à propos de la réduction des déchets alimentaires et de la récupération des aliments gaspillés, et y présenter le rapport et le livre blanc. 	Automne 2016
10	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un résumé des commentaires des intervenants sur la troisième version du rapport de départ et la deuxième version du livre blanc, incluant la façon dont on répondra à chaque commentaire et les raisons pour lesquelles on ne répondra pas à certains. 	Un mois après l'atelier nord-américain de la CCE
11	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une quatrième version du rapport de départ, qui intégrera les commentaires du Secrétariat, du comité directeur du projet et des organisations d'intervenants. • Fournir une troisième version du livre blanc, qui intégrera les commentaires du Secrétariat, du comité directeur du projet et des organisations d'intervenants. 	Deux mois après l'atelier nord-américain de la CCE
12	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir les versions finales du rapport de départ, du livre blanc et de la liste des organisations d'intervenants de chaque pays, incluant le secteur des affaires et les organisations à but non lucratif. 	Mai 2017

Le consultant devra participer aux téléconférences mensuelles avec le Secrétariat et le comité directeur du projet, et y prendre des notes de synthèse. Cela lui permettra de mettre ces membres verbalement au courant de l'état d'avancement de chaque activité prévue au contrat et d'échanger des vues avec les spécialistes gouvernementaux. Le Secrétariat de la CCE organisera des téléconférences avec le consultant.

En prévision de l'achèvement du projet, le consultant devra exécuter les tâches énumérées dans la description des services. Au début du projet, il participera au lancement des travaux en compagnie du gestionnaire de programme de la CCE et des fonctionnaires des Parties dans le cadre d'une téléconférence.

Tout au long du projet, le consultant collaborera étroitement avec le Secrétariat de la CCE, le comité directeur du projet et les spécialistes en vue de recueillir des renseignements qui soutiendront l'exécution des travaux. Il pourra consulter directement des fonctionnaires et d'autres spécialistes, au besoin. Il ne relèvera toutefois et ne recevra des directives que du gestionnaire de programme de la CCE ou de son remplaçant. Le Secrétariat de la CCE fera parvenir les ébauches des produits livrables au comité directeur du projet et à d'autres experts pour examen et commentaires.

Le consultant travaillera dans ses propres bureaux.

D. Qualité des produits livrables

Le consultant a la responsabilité de livrer les produits escomptés en anglais, et ce, **avec une qualité qui les rend publiables** (à savoir déjà révisés). Il lui incombe aussi, le cas échéant, de réviser les documents techniques. Le consultant fournira toute la documentation écrite (y compris les ébauches et les versions finales) au Secrétariat de la CCE dans une version lisible de Microsoft Word, et devra se conformer aux normes et préférences établies dans le guide stylistique anglais de la CCE, appliquer les lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information (*Guidelines for CEC Documents and Information Products*) et se fonder sur le modèle préétabli pour rédiger un rapport (disponibles à l'adresse suivante : www.cec.org/Page.asp?PageID=924andContentID=2697andAA_SiteLanguageID=1). Les documents justificatifs des tableaux, des figures et des cartes seront présentés avec le rapport dans le format de fichier d'origine (p. ex., Excel et ArcGIS). Il est à noter que tous les montants seront exprimés en unités métriques. S'il y a lieu, le Secrétariat se chargera de la traduction, de l'impression, de la publication et de la diffusion des produits qui découleront de cette activité.

Lorsque le consultant présentera la version finale par écrit du rapport ou des autres documents visés par le contrat, la CCE se réserve le droit de prendre quinze (15) jours ouvrables afin d'examiner les documents, d'aviser le consultant de tous problèmes ou erreurs éventuels, et de réexpédier lesdits documents au consultant pour qu'il y apporte les corrections qui s'imposent, et ce, sans frais supplémentaires. Dans tous les cas, les paiements prévus au contrat seront retenus si les produits présentés à la CCE ne satisfont pas aux exigences en matière de qualité et de mise en page susmentionnées. Si le consultant n'apporte pas les corrections nécessaires ou, si après avoir apporté des corrections, un document est encore insatisfaisant, le Secrétariat le fera corriger ou réviser par une tierce partie de son choix, au tarif de 60 \$CAN de l'heure, et déduira le montant total des honoraires du consultant.

E. Plagiat

Le plagiat, qui consiste à utiliser les expressions originales ou les idées créatives d'un tiers et à se les approprier, peut constituer une violation des droits d'auteur. Qu'il soit intentionnel ou non,

la CCE n'accepte aucunement le plagiat. Dans le cadre du contrat, le consultant doit appliquer une méthode universitaire adéquate lorsqu'il établit des rapports et élabore des produits livrables, notamment en mentionnant systématiquement les références dans les notes de bas de page ou à l'intérieur des phrases, particulièrement à propos de toutes les sources secondaires, les citations et les données qui ne proviennent pas de lui. Les sources des tableaux et des figures extraits d'autres documents doivent être directement indiquées sous ces tableaux et figures. L'omission de citer en bonne et due forme la source de ces emprunts constitue du plagiat et sera considérée comme une violation de contrat. En outre, à propos de chaque document qu'il livrera par écrit, le consultant devra utiliser le logiciel iThenticate ou un logiciel équivalent, approuvé par la Commission, afin de valider ledit document, et transmettre ensuite à la CCE, lors de son dépôt, les résultats de la recherche d'éléments copiés. Le paiement des contrats sera retenu si les produits ne satisfont pas à ces exigences.

III. Exigences et évaluation des propositions

A. Exigences impératives

Pour être admissible à présenter une proposition, tout consultant doit satisfaire aux exigences fondamentales énoncées ci-dessous.

1. Aptitude à travailler dans les trois pays

Le consultant et son personnel doivent être domiciliés et autorisés à travailler au Canada, au Mexique ou aux États-Unis. S'ils doivent se déplacer, ils sont tenus de posséder des documents valides les autorisant à voyager librement à l'intérieur de ces trois pays.

2. Qualifications et compétences du personnel principal

Aux fins de la présente demande, le terme « consultant » s'entend d'un consultant unique ou d'un consortium.

Dans le cas d'une proposition présentée par un consortium, l'un des consultants devra être désigné « consultant principal » et, à ce titre, il sera tenu de veiller à la cohérence des résultats, à la coordination générale des travaux ainsi qu'à l'intégration des informations et des idées.

3. Qualifications et compétences requises

Le consultant doit faire preuve de compétence et d'une expérience récente dans les domaines suivants :

- Recherche et rédaction de rapports liés aux déchets alimentaires, axés sur la réduction, la récupération et la mesure.
- Enjeux et défis liés aux déchets alimentaires dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, qui s'appliquent au Canada, au Mexique et aux États-Unis.
- Politiques, programmes, pratiques et autres approches portant sur la réduction des déchets alimentaires, la récupération des aliments gaspillés et les activités de mesure pertinentes pour l'Amérique du Nord.
- Collaboration avec plusieurs organisations multipartites à propos des enjeux liés aux déchets alimentaires, en mettant l'accent sur la réduction, la récupération et la mesure.
- Conception et organisation de sondages et d'entrevues.

- Élaboration de recommandations visant à s'attaquer aux principaux défis liés à la réduction des déchets alimentaires, à la récupération des aliments gaspillés et aux activités de mesure.
- Avantages sur le plan environnemental, social et économique de la réduction des déchets alimentaires et de la récupération des aliments gaspillés, ce qui inclut la réduction des émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement.

Le consultant devra également démontrer :

- sa capacité à offrir les services décrits à la section II (Mandat) au Canada, au Mexique et aux États-Unis;
- sa capacité à comprendre l'anglais, le français et l'espagnol;
- ses excellentes aptitudes à la rédaction en anglais.

4. Présentation de la proposition

La CCE entend inclure le **mandat énoncé à la section II** du présent document dans le contrat négocié avec le consultant dont les services auront été retenus. Les soumissionnaires devront donc consulter ce mandat pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le projet et les services à fournir. Ils sont par ailleurs priés de ne pas répéter le mandat dans leur proposition, mais de suggérer, le cas échéant, les modifications à y apporter.

Une proposition doit comprendre les éléments suivants :

- Une brève déclaration d'intérêt et d'intention relativement à ces travaux qui vise à exposer l'expérience du consultant et sa connaissance de l'objet desdits travaux. Ce document traitera : des résultats escomptés; des lignes directrices à suivre (paramètres selon lesquels les résultats doivent être obtenus); des ressources (humaines, financières et techniques, ou du soutien organisationnel qui permettront d'obtenir les résultats escomptés); tous les autres éléments que le consultant estimera pertinents. Ce document est non seulement destiné à démontrer que le consultant a une connaissance générale et particulière de l'objet des travaux, mais aussi à mettre en évidence ses compétences rédactionnelles.
- Un plan de travail général pour l'exécution du projet.
- La méthode de travail envisagée.
- Une description de la façon dont chaque pays entend entreprendre ce travail.
- Toute modification que le consultant suggère d'apporter au mandat et au calendrier d'exécution, ainsi que les raisons justifiant ces modifications.
- Le curriculum vitæ des principaux membres du personnel du consultant qui participeront aux travaux.
- Une ventilation détaillée des coûts, y compris les heures de travail du personnel principal et d'autres personnes, les frais directs et indirects, et les taxes applicables.
- Une description de l'expérience pertinente et la mention de toute autre information connexe ayant un rapport avec les travaux à exécuter.
- Deux (2) échantillons de précédents travaux.
- Deux (2) lettres de recommandation provenant d'anciens clients.
- Le nom d'au moins trois références.

B. Autres renseignements à fournir

Les soumissionnaires sont invités à fournir au Secrétariat de la CCE tous les renseignements supplémentaires qui pourront l'aider à évaluer leur proposition. Toutefois, celle-ci ne devra en

aucun cas dépasser six (6) pages, ce qui n'inclut ni les curriculum vitæ, ni les échantillons de précédents travaux, ni les brochures du consultant.

C. Type de contrat à utiliser

Le Secrétariat de la CCE prévoit utiliser son contrat type par étapes pour régler l'exécution des présents services, et il est possible d'obtenir un exemplaire de ce contrat sur demande. Si le contrat est négocié avec un consortium, la CCE offrira aux consultants le choix de conclure un contrat distinct avec chacun d'eux.

Tous les travaux visés au contrat devront se terminer d'ici le 30 juin 2017.

D. Mode de sélection

Le consultant que la CCE estimera le plus qualifié sera choisi en fonction d'un processus concurrentiel, conformément aux sections 2.5 à 2.7 du *Guide sur l'acquisition de services de conseil de la CCE*, consultable à l'adresse

www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=1239&SiteNodeID=217&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2.

Le Secrétariat de la CCE évaluera les propositions qu'il jugera complètes à l'aide de la grille de pointage ci-après. Les consultants qui auront présenté des propositions jugées incomplètes (irrecevables) par le Secrétariat de la CCE en seront avisés par écrit.

La CCE évaluera chacune des propositions complètes à l'aide des critères et du barème de pointage suivants :

Critères d'évaluation	Nombre maximal de points
Compréhension des exigences du projet et clarté globale et exhaustivité de la proposition	10
Pertinente et spécificité de l'approche et de la méthodologie proposées et de la description du plan de travail, incluant le calendrier du projet et le temps alloué au personnel clé pour chaque tâche	40
Expérience et qualifications du consultant, compétences de son personnel clé, et capacité avérée de l'équipe à exécuter les tâches liées au projet pour le Canada, le Mexique et les États-Unis	35
La proposition offre une valeur ajoutée et des approches innovatrices qui seront intégrées au budget alloué à ces travaux	5
Pertinence du budget et des ressources allouées pour offrir les services décrits à la section II (Mandat)	10
<i>Total</i>	100

Pour que la proposition du consultant potentiel soit admissible à un examen plus détaillé, il faut qu'elle obtienne une note globale d'au moins 80, et que le consultant ait démontré ses compétences pour chacun des critères d'évaluation. Les consultants dont la proposition obtiendra moins de 80 seront avisés par écrit, et on leur expliquera ce qui justifie cette note. L'évaluation tiendra compte de la rentabilité et de l'optimisation des ressources.

Les propositions seront évaluées par le gestionnaire de programme compétent de la CCE ainsi que par des examinateurs techniques désignés qui constitueront un comité d'évaluation. Chaque membre de ce comité recevra une copie des propositions et notera chacune d'elles en fonction des critères et du barème de notation susmentionnés.

Le gestionnaire de programme organisera une téléconférence et/ou une réunion des membres du Comité d'évaluation afin qu'ils puissent examiner les notes accordées aux propositions, leur donner un caractère définitif et classer par la suite l'ensemble d'entre elles. Les forces et les faiblesses de chaque proposition en fonction des critères d'évaluation seront consignées et résumées. Des observations seront transmises à chaque consultant soumissionnaire lorsque le processus de sélection sera terminé, et elles seront accompagnées du nombre de points obtenus par sa proposition, s'il en fait la demande, ainsi que du rang auquel elle s'est classée par rapport aux autres propositions. Toutefois, on ne lui révélera ni les résultats de l'évaluation des autres propositions ni le nombre de points qu'elles auront obtenus.

E. Ressources financières prévues

Le budget de ce projet de services de conseil ne devra pas excéder 250 000 \$CAN (deux cent cinquante mille dollars canadiens), honoraires professionnels et dépenses compris. Les dépenses remboursables sont énumérées en détail dans le contrat type de la CCE, lequel est disponible sur demande. Il faudra en outre tenir compte des frais de 50 \$US pour l'utilisation du logiciel iThenticate permettant de détecter du plagiat éventuel.

Si le consultant établit son estimation dans une autre devise que le dollar canadien, il devra indiquer le coût total des services professionnels dans cette devise ainsi que dans la devise de son choix, et ce, aux fins de comparaison.

F. Base de paiement

Le consultant sera payé en fonction des étapes et des produits livrables décrits à la section II C (Exigences relatives à la présentation des rapports).

Seuls seront payés les frais authentiques et les dépenses légitimes du consultant engagés conformément au contrat de services professionnels, et tout paiement sera subordonné à la réception et à une preuve de l'acceptation par le Secrétariat d'un état de compte ou d'une facture du consultant. Le règlement des factures acceptées se fera normalement dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date de réception par la CCE.

G. Informations financières et autres renseignements confidentiels

Dans le cadre de cette proposition, le Secrétariat de la CCE n'exigera pas d'informations confidentielles ni d'autres renseignements concernant les assurances, la situation financière ou les titres de propriété.

H. Conflit d'intérêts

L'expression « conflit d'intérêts » désigne notamment un cas où l'intérêt personnel d'un consultant est suffisamment lié aux tâches professionnelles énumérées dans le présent contrat pour qu'on puisse raisonnablement croire que cet intérêt personnel pourrait influencer sur l'exercice des responsabilités professionnelles prévues au contrat. Par exemple, il y a conflit d'intérêts direct lorsque le consultant est également un représentant gouvernemental au sein de la CCE ou qu'il est lié ou étroitement associé à un représentant gouvernemental au sein de la CCE, à un employé de la CCE ou à un tiers participant à la prestation des services.

Le consultant informera le Secrétariat de la CCE de circonstances préalables à la signature du contrat ou susceptibles de se produire pendant son exécution qui pourraient constituer un conflit d'intérêts. Le consultant remplira et signera, au nom de son personnel, la *Déclaration d'acceptation, d'impartialité et d'indépendance du consultant relativement à un contrat* (voir l'annexe 2). Il doit également prendre connaissance du *Guide sur l'acquisition de services de conseil de la CCE*, consultable à l'adresse www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=1239&SiteNodeID=217&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2.

I. Dates limites de présentation des propositions et de prise de décision

Toute proposition, y compris ses annexes, doit parvenir aux bureaux du Secrétariat au plus tard **le 25 janvier 2016 à 17 heures HNE**. Les propositions présentées après cette date seront rejetées.

Les propositions doivent être transmises par courriel à l'adresse <krichardson@cec.org>.

Elles peuvent être présentées en format Microsoft Word ou Adobe Acrobat (PDF). Une fois qu'une proposition est transmise par courriel, la CCE en confirme la réception dans un délai de trois (3) jours ouvrables. Si les consultants soumissionnaires n'ont pas reçu de confirmation par courriel au terme de ce délai, **ils doivent contacter la CCE**.

Personne-ressource :

Karen Richardson
Directrice des programmes
Commission de coopération environnementale
393, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : 514-350-4326; téléc. : 514-350-4314

Le Secrétariat de la CCE entend choisir le consultant dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la date limite de présentation des propositions. Les soumissionnaires seront avisés du choix du Secrétariat le 8 février 2016 ou aux environs de cette date.

ANNEXE

DÉCLARATION D'ACCEPTATION, D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE DU CONSULTANT RELATIVEMENT À UN CONTRAT

Je, soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

ACCEPTATION

Je déclare par les présentes que **j'accepte** d'agir à titre de consultant(e) dans le cadre du contrat visé.

IMPARTIALITÉ ET INDÉPENDANCE

(Si vous acceptez d'agir à titre de consultant(e), veuillez cocher une des cases suivantes. Vous ferez votre choix après avoir déterminé, entre autres, s'il existe une relation passée ou présente, directe ou indirecte, avec l'une des Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) ou avec leurs représentants au sein de la Commission de coopération environnementale (CCE) et/ou des tiers participant à l'exécution du présent contrat, qu'elle soit de nature financière, professionnelle, familiale ou autre, et si, de par la nature de cette relation, la divulgation est nécessaire conformément aux critères énoncés ci-après. En cas de doute, il faut privilégier la divulgation.)

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer. À ma connaissance, il n'est pas nécessaire de divulguer des circonstances ou des faits, passés ou présents, qui pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et pourraient constituer un conflit d'intérêts.

OU

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer; **toutefois**, je tiens à attirer votre attention sur les circonstances ou les faits suivants, que je divulgue ci-après, parce que, de par leur nature, ils pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, ce qui pourrait constituer un conflit d'intérêts. S'il existe des circonstances ou des faits susceptibles de soulever de tels doutes, je pourrais prendre des mesures visant à atténuer ou à éliminer tout doute quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et/ou à un possible conflit d'intérêts. (Utilisez une feuille distincte en annexe.)

Date : _____

Signature : _____